



**NATIONS
UNIES**



**Convention-cadre sur les
changements climatiques**

Distr.
LIMITÉE

FCCC/AWGLCA/2008/L.11
10 décembre 2008

FRANÇAIS
Original: ANGLAIS

**GROUPE DE TRAVAIL SPÉCIAL DE L'ACTION CONCERTÉE
À LONG TERME AU TITRE DE LA CONVENTION**
Quatrième session
Poznan, 1^{er}-10 décembre 2008

Point 5 de l'ordre du jour
Rapport à la Conférence des Parties à sa quatorzième session
sur les progrès accomplis

**Rapport à la Conférence des Parties à sa quatorzième session
sur les progrès accomplis**

Projet de conclusions proposé par le Président

Rappelant le paragraphe 9 de la décision 1/CP.13, le Groupe de travail spécial de l'action concertée à long terme au titre de la Convention a prié son Président de présenter à la Conférence des Parties à sa quatorzième session le rapport du Groupe sur les progrès accomplis, dont le texte est reproduit en annexe.

Annexe**Rapport du Groupe de travail spécial de l'action concertée à long terme
au titre de la Convention à la Conférence des Parties
à sa quatorzième session**

1. À Bali, les Parties ont reconnu qu'il faudrait fortement réduire les émissions mondiales en vue d'atteindre l'objectif ultime de la Convention et qu'une action renforcée pour l'adaptation était nécessaire afin de permettre l'instauration d'un mode de développement résilient face aux changements climatiques et à atténuer la vulnérabilité de toutes les Parties. Elles ont adopté le Plan d'action de Bali (décision 1/CP.13), chargeant le Groupe de travail spécial de l'action concertée à long terme au titre de la Convention de faire avancer un vaste processus tendant à l'application intégrale, effective et continue de la Convention par une action concertée à long terme, dès à présent, d'ici à 2012 et au-delà, en vue d'arrêter d'un commun accord un texte qui serait soumis à la Conférence des Parties pour adoption à sa quinzième session, à Copenhague.
2. En 2008, le Groupe de travail spécial a tenu quatre sessions. À sa première session, il est convenu de s'employer, en procédant de manière cohérente, intégrée et transparente à progresser sur tous les éléments, au nombre de cinq, dont il était chargé en application du Plan d'action de Bali, qui prévoit de réfléchir à une vision commune de l'action concertée à long terme et une action renforcée pour l'adaptation et l'atténuation pour la mise au point et le transfert de technologies ainsi que pour l'apport de ressources financières et d'investissements à l'appui de cette action. À chaque session, le Groupe de travail spécial a examiné tous ces éléments en tenant compte de leur imbrication. Il a ainsi réfléchi à une vision commune de l'action concertée à long terme, à une action renforcée pour l'adaptation et pour l'atténuation, et aux moyens de mise en œuvre correspondants, ainsi qu'à la fourniture de moyens technologiques et financiers, notamment dans le cadre d'arrangements institutionnels.
3. Au cours de cette première année, les Parties ont pris une part active aux travaux et accompli des progrès en exposant leur façon de voir et leurs préoccupations et en avançant des idées et des propositions concrètes. Elles ont été aidées en cela par l'examen approfondi des questions clefs dans le cadre de huit ateliers de session. Cet examen a favorisé un rapprochement des points de vue sur les dispositions, les mécanismes et les arrangements institutionnels qui permettraient de renforcer l'application de la Convention. D'autres ateliers se tiendraient à la session suivante du Groupe.
4. À sa troisième session, le Groupe de travail spécial a prié son Président de rassembler dans un document les idées et propositions avancées par les Parties, en tenant compte des remarques des organisations dotées du statut d'observateur. Ce document récapitulatif a été distribué avant la session en cours et a, depuis, été mis à jour à la lumière des dernières contributions¹. Donnant ainsi une vue d'ensemble des idées et propositions formulées jusqu'ici, il permet aux Parties de discerner les points de convergence et de divergence sur les éléments du Plan d'action de Bali et contribuera à faire avancer les négociations en 2009.
5. Le Groupe de travail spécial a adopté des conclusions sur son programme de travail pour l'année suivante. Il est convenu de se lancer résolument dans les négociations en 2009 et d'organiser ses travaux en conséquence, en progressant sur tous les éléments du Plan d'action de Bali de manière globale et équilibrée. Le Groupe a invité son Président à établir de nouveaux documents, notamment un texte de négociation, dans le but d'aider à recentrer les discussions. Il a également engagé les Parties à présenter de nouvelles propositions concernant le contenu et la forme du texte à arrêter d'un commun accord afin de pouvoir examiner et évaluer la portée et l'état d'avancement des négociations à sa sixième session, en

¹ FCCC/AWGLCA/2008/16/Rev.1.

juin 2009. Quatre sessions d'une durée totale de huit semaines au maximum ont été programmées pour 2009, et la question de savoir s'il ne faudrait pas prévoir davantage de temps pour les réunions durant cette même année est à l'examen.
